



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE FRANÇAISE
**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU
JEUDI 11 AVRIL 2024**

OBJET : Signature d'une convention avec l'association Matous Landes relative à l'aide à la stérilisation des chats libres sur la commune d'Aire sur l'Adour

Délibération n° 2024-034

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI ONZE AVRIL A DIX NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 28 mars 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Jean-Claude SOUC A Mme Marie ASSIBAT, M. Bernard MALHERBE A M. Philippe PELLARINI, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, M. Thierry BOURREC A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, M. Didier MARTIN A M. Claude POMIES, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Alexandre MARTIN A Mme Paulette SAINT-GERMAIN.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Jean-Pierre CAUDY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

| |
|---|
| <p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 19 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7 Conseillers Municipaux excusés : 3</p> |
|---|

M. le Maire expose que la commune d'Aire sur l'Adour a depuis 2020 fait appel à l'association Cha'Lib de Montsoué afin de les autoriser à stériliser tous les ans une quarantaine de chats moyennant la somme de 2 000 euros.

Cette association a cessé son activité depuis janvier 2024. Toutefois, l'association Matous Landes de Mont de Marsan a proposé ses services.

Aussi, l'association Matous Landes demeurant 3 rue Ferdinand Bernède 40000 Mont de Marsan propose de signer une convention d'aide à la stérilisation des chats libres sur le territoire d'Aire sur l'Adour.

Monsieur le Maire propose donc de conventionner avec ladite association sur la base d'une stérilisation d'une trentaine d'animaux (chats et chattes) en privilégiant les femelles et ce, au prix de 2 000 euros.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le projet de convention à signer entre la commune et l'association Matous Landes relative à l'aide à la stérilisation des chats libres,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,
Considérant notamment la nécessité de lutter contre la multiplication des chats errants sur le territoire de la commune d'Aire sur l'Adour,
Considérant tout l'intérêt pour la commune de signer la convention avec l'association Matous Landes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Matous Landes relative à l'aide à la stérilisation des chats libres sur la commune d'Aire sur l'Adour.

Un exemplaire de ladite convention sera annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 12 avril 2024



Le Maire,

Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-